

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

22890

Matricule : 4583

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MIFTAIFI Ingrid

Date de naissance : 1943 a CASA

Adresse : Jemila 5 Rue Ifs al 36

Tél. : 06 48 20 11 11

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

28 FFV. 2020

Cachet du médecin :

DR BOUJEDDAÏE ISOUFI Abdellah
Médecine Générale
Bd. Taza Rue 50 N° 2
Haj Moulay Abdellah - Ain Chock
Casablanca Tel 0522 21 64 33

ACCUEIL

Date de consultation : 17/01/2021

Nom et prénom du malade : Miftaifi Ingrid Age : 76 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + H.T.A + Cholestérol

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

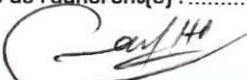
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPSA Casablanca

Le : 28/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



[Redacted area]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/04/2021	Chirurgie		90	<i>DR M. SOUJ Abdethan Casablanca - Maroc Montant de la Facture 50 N° 2 Date 17/04/2021 à Chock</i>
18/04/2021	Chirurgie		150	<i>DR M. SOUJ Abdethan Casablanca - Maroc Montant de la Facture 50 N° 2 Date 18/04/2021 à Chock</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR M. SOUJ Abdethan Casablanca - Maroc Montant de la Facture 50 N° 2 Date 18/04/2021 à Chock</i>	22/04/2021	65220 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

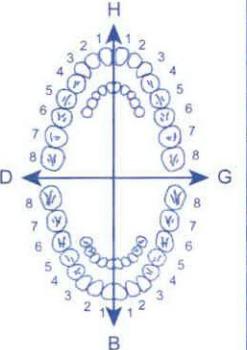
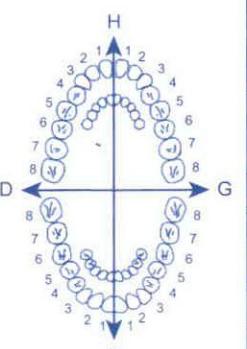
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'Oral.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000	G 00000000 00000000 35533411 11433553	D 00000000 00000000	B 00000000 00000000
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale

Echographie
Circoncision des Enfants
Diabétologie
Ex Médecin Militaire
Expert assermentée
Agrée pour la délivrance
des Certificats médicaux
des permis de conduire
Autorisation d'exercer N° - 7147 -

الطب العام

الفحص بالصدى - خاتمة الأنظار
مرض السكري
طبيب عسكري سابق
خبير محلل لدى المحاكم
مقبول لتسليم شواهد
رخص السيارة
رخصة العمل رقم - 7147

Tél: 05 22 21 64 58 الهاتف :

Casablanca, le:

26/08/16

دار البيضاء

- ~~1. دكتور مولاي عبد الله - زاوية زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء
DR MOLAY ABDELHAQ - AZ-ZAHAR PHARMACY - 50 N°2 - ZAGWA ZENQATTA 50 - MOLAY ABDEL HAQ - AÏN CHAK - CASABLANCA~~
- ~~2. دكتور مولاي عبد الله - زاوية زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء
DR MOLAY ABDELHAQ - AZ-ZAHAR PHARMACY - 50 N°2 - ZAGWA ZENQATTA 50 - MOLAY ABDEL HAQ - AÏN CHAK - CASABLANCA~~
- ~~3. دكتور مولاي عبد الله - زاوية زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء
DR MOLAY ABDELHAQ - AZ-ZAHAR PHARMACY - 50 N°2 - ZAGWA ZENQATTA 50 - MOLAY ABDEL HAQ - AÏN CHAK - CASABLANCA~~
- ~~4. دكتور مولاي عبد الله - زاوية زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء
DR MOLAY ABDELHAQ - AZ-ZAHAR PHARMACY - 50 N°2 - ZAGWA ZENQATTA 50 - MOLAY ABDEL HAQ - AÏN CHAK - CASABLANCA~~
- ~~5. دكتور مولاي عبد الله - زاوية زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء
DR MOLAY ABDELHAQ - AZ-ZAHAR PHARMACY - 50 N°2 - ZAGWA ZENQATTA 50 - MOLAY ABDEL HAQ - AÏN CHAK - CASABLANCA~~

زاوية شارع تازة زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) هي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء

Angle Bd. Taza, Rue 50 N2° (Pharmacie AZHAR) Hay Moulay Abdellah, Ain Chock - Casablanca

في حالة الاستعجال اتصلوا بـ 06 63 09 08 50 En Cas d'urgence contactez le Gsm :

ZH 6: Seroplex
 67220 Meknès
 Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdellah
 Médecine Générale
 Bd. Taza Rue 50 lot 2
 Hay Moulay Abdellah Tel: 0522 21 84 58
 Casablanca

PPV: 143DH00
 PER: 147.21
 LOT: I955

PPV: 143DH00
 PER: 147.21
 LOT: I1655



611 800115 013 7
 DIPROSTENE 1 Seringue
 P.P.V : 56,60 DH
 AMM 235DMP/21/INTT
 Distribué par MSD Maroc
 B.P. 136 Bouskoura



811 800115 013 7
 DIPROSTENE 1 Seringue
 P.P.V : 56,60 DH
 AMM 235DMP/21/INTT
 Distribué par MSD Maroc
 B.P. 136 Bouskoura

RELAXOL 500MG/2MG
 CP B20
 P.P.V : 53DH10
 6 118000 060833

ZI Zarafa, Ain Sabsa Casablanca Maroc
 FORLAX 10G SAC B20
 P.P.V : 73.50 DH
 6118001141102

PPV: 116DH00
 PER: 05-21
 LOT: H943

OW
 Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat -R.P.1
 Ain seba Casablanca
 Seroplex 10mg, cp sec b28
 P.P.V : 240,00 DH
 6 118001 081363